

COMMUNE
DE
CHARMES
(Aisne)



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

REUNION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

(Loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales,
entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019)

La Commission de Contrôle des listes électorales se réunira à la Mairie

Le vendredi 28 mai 2021 à 14 h 00.

ORDRE DU JOUR :

- Inscriptions sur la liste électorale depuis le 24 février 2020, date de la liste arrêtée suite aux élections municipales du 15 mars 2020,
- Questions diverses.

En Mairie, le 20 mai 2021

Jean-Michel MACHU, Conseiller municipal
Membre de la commission de contrôle

